Current Issue Review 79-34E

Canadian-American Relations

Marc Leman
Political and Social Affairs Division

15 October 1979
Revised 30 November 1988

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

89-05436/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their respective fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. YM32-1/79-34-1988-11E

ISBN 0-660-13165-X

N.B. Any substantive changes in this Review which have been made since the preceding issue are indicated in **bold print.**

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CANADIAN-AMERICAN RELATIONS

ISSUE DEFINITION

Relations between Canada and the United States are generally harmonious and friendly. They involve almost every aspect of the two countries' activities, whether political, economic, social or cultural. Because the population of the United States is 10 times that of Canada, the impact of the relationship is unequal on the two sides of the boundary. In view of the extent of our relations, differences of opinion inevitably arise on matters of mutual concern. One characteristic of these differences is that in Canada they often take on a national dimension while in the United States they are usually seen as local problems, affecting only limited segments of the American population. The problems are rarely raised in the first instance by the American government; they crop up in Congress, where representatives of the people concerned defend the interests of their constituents. This is particularly the case in the trade area where protectionist and liberal interests clash intermittently. The outcome of these battles has important implications for bilateral trade relations.

The state of our relationship depends largely on the readiness of both sides to cooperate on finding a rapid solution to the problems and questions encountered in the various sectors of common activity. In 1983 the quarterly meetings between Canada's Secretary of State for External Affairs and the American Secretary of State were put on a formalized basis, a sign of the willingness of the two countries to settle their differences promptly.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Trade and Investment Issues

The value of trade between the two countries stood at $175.6 billion (Can.) in 1987, a record unequalled anywhere else in the world. **During the first nine months of 1988, trade between Canada and the United States totalled $141.9 billion Canadian, an increase of more than 11% over the same period in 1987.** Each country is the other's major partner for both exports and imports. For Canada, trade with its American partner now accounts for 75% of its total trading activities, while about 22% of U.S. trade is with Canada. Since 1970, except the year 1975, Canada has registered a favourable balance of merchandise trade with the United States. **After the reconciliation of merchandise trade data for the two countries for 1987, Canada had an estimated trade surplus of $17 billion. The previous record surplus, which totalled $18.4 billion, was established in 1986.**

However, Canada incurs a net deficit in terms of its investment income and services trade with the U.S., reflecting mainly payments for travel by tourists, interest and dividends, and shipping and transportation charges. **The Canadian deficit rose to approximately $11.8 billion in 1987.**

The end products category is the most important area of our bilateral merchandise trade, representing over half of the value of the total trade. Major items traded are motor vehicles and parts, office machinery and automatic data processing equipment, aircraft, and scientific instruments. The fabricated materials category accounts for less than one-third of the value of our bilateral trade and consists mainly of forest products, non-ferrous metals and chemicals. And, finally, in the crude materials category, oil, natural gas, iron-ore and concentrates constitute the most important Canadian exports, while the United States supplies a significant amount of coal to Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Automotive goods trade between the two countries is by far the largest single item of bilateral trade, total exports and imports being valued at more than $70 billion. In this area, trade is completely non-dutiable under the terms of the 1965 Canada-U.S. Automotive Agreement. Over the life of the Pact, the balance of trade between the two countries has swung both ways, with growing deficits for Canada in the 1970s turning into large surpluses in recent years. **A $4.4 billion surplus was recorded in 1987. A Canadian surplus of $4.7 billion was established during the first six months of 1988.** Canada has, however, traditionally incurred a large deficit in the automobile parts known as "original equipment parts," which become part of the assembled motor vehicle, as opposed to "spare parts," for maintenance or replacement, which can be obtained separately. **In the parts trade, our deficit grew from $1.9 billion in 1974 to $6.2 billion in 1987.**

Canada and the U.S. are each other's foremost destination for foreign investment. The U.S. had, in 1986, over $170 billion (Can.) in direct and portfolio investment in Canada, while this country had an estimated $69 billion in the U.S. Under the Investment Canada Act adopted in June 1985, a new Agency -- Investment Canada -- in addition to reviewing major investment proposals of national economic significance, assists Canadian businesses to exploit opportunities for investment and technological advancement, provides investment information services and other investment services to facilitate economic growth in Canada and assists in the development of industrial and economic policies that affect investment in Canada.

While about seven-tenths of Canada's exports to the United States are currently non-dutiable and nine-tenths enter at tariffs of 5% or less, Canadians have become increasingly apprehensive about the effects of U.S. protectionist measures. Since 1980, U.S. authorities have mounted a considerable number of separate investigations of Canadian exports that have allegedly damaged U.S. companies. Although Canada lost only 13 cases, the International Trade Commission made preliminary findings of injury in another 14 cases, forcing Canadian exporters to bear the expense of posting

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

bonds or cash deposits even though they were eventually absolved. For their part, Americans stress that Canada has a wide range of non-tariff trade and investment barriers which include federal and provincial government subsidies and procurement practices, Canadian government restrictions on foreign investment and inadequate protection for intellectual property rights. Protective measures that are largely equivalent in nature and acceptable under international rules can inflict damage unequally. A U.S. countervail action can have a severe impact on Canadian industrial subsidization programs. Canadian countervail, in contrast, will be little more than another irritant in the U.S. Canada's opportunities for reciprocal action are thus limited.

Nevertheless, the two countries officially opened free trade talks in the spring of 1986 after the U.S. Senate Finance Committee gave its approval to the start of negotiations. The two countries worked towards three goals in their bilateral trade negotiations: to secure stable access to each other's markets; to eliminate remaining tariff and non-tariff barriers; and, to establish better trade rules and a better framework for settling trade disputes.

On 3 October 1987, after 16 months of sustained negotiations, the two governments came to an agreement on the elements to be included in a free trade pact. The key elements of the agreement are:

- the gradual elimination of barriers to trade in goods and services over a period of 10 years. Tariffs will be eliminated according to one of three schedules: on the agreement's entering into force on 1 January 1989; in five equal steps, most starting on 1 January 1989; or in 10 steps, most starting on 1 January 1989;

- the establishment of a trade dispute settlement mechanism which will guarantee the impartial application of the two countries' respective anti-dumping and countervailing duty laws and other aspects of trade remedy law. This means that either government may seek a review of an anti-dumping or countervailing duty determination by a bilateral panel with binding powers;

- the introduction of trade liberalization measures in agriculture which include, for example, the elimination of all tariffs (although Canada will be allowed to

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

restore temporarily tariffs on fresh fruits and vegetables for a 20-year period under depressed price conditions); the prohibition of export subsidies on bilateral trade; and a conditional elimination of Canadian import licences for wheat, barley and oats and their products, as well as the elimination of Canadian western grain transportation subsidies on exports to the U.S.;

- the elimination of a range of specific barriers to trade in energy (oil, gas, coal, electricity, uranium), including all U.S. restrictions on enrichment of Canadian uranium and the embargo on exports of Alaskan crude oil up to 50,000 barrels a day. Also included in the energy sector is the softening of regulatory restrictions on trade in energy products;

- the confirmation of the Auto Pact with Canada agreeing to eliminate the duty remission programs by 1996 and to limit the duty-free entry privileges of the Auto Pact to current participants;

- the reduction of impediments to cross-border investment.

Prime Minister Brian Mulroney and U.S. President Ronald Reagan signed the final text of the Canada-U.S. free trade agreement on 2 January 1988 in compliance with the time limit determined by the fast-track procedure.

The Canada-U.S. agreement was generally well received by the business community, which stressed that it would lead to increased productivity and higher employment in Canada and substantially improve the country's competitive position. On the political front, the signing of the Agreement was welcomed by a majority of the provinces, although the federal opposition parties as well as the governments of Ontario, Prince Edward Island and Manitoba (until its defeat by the Conservatives in the 26 April provincial elections) opposed the deal. From the moment the Agreement was signed until Bill C-130, An Act to Implement the Free Trade Agreement Between Canada and the United States of America, was passed by the House of Commons on 31 August 1988, and throughout the course of the federal election campaign, debate raged between free trade supporters and opponents.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Simply put, free trade supporters argued that the agreement would secure and improve our access to the vast U.S. market, lead to greater opportunities for economies of scale in production and trade and promote higher productivity. Productive investments would increase as Canadian companies began to reap the benefits of expanded access to U.S. markets. The gradual elimination of trade barriers would lead to reductions in the price of imports and in the production of competing Canadian goods, thereby increasing the purchasing power of Canadians. Higher investment and consumption would in turn result in stronger economic growth, new jobs, a stronger, more productive economy, all of which would place Canada in a better position to maintain its social programs and further promote its cultural identity.

Free-trade opponents, on the other hand, based their arguments on the following three issues: the defence of Canadian sovereignty, Canada's future ability to adopt and implement effective socioeconomic measures, and the absence of guarantees exempting Canada from protectionist U.S. trade laws. Some contended that if Canadians went along with the idea of a continental economy, they would sacrifice Canada's unique identity as a nation, simply by economic opportunism. These critics believe that the Free Trade Agreement will result in the loss of a significant portion of our sovereign rights, particularly in the energy, foreign investment, services and cultural sectors. Furthermore, they claim our basic social security programs (medicare and old age pensions) will be adversely affected by the deal since, in order for us to remain competitive in the industrial and manufacturing sectors, program standards will have to be lowered, both quantitatively and qualitatively. Lastly, opponents contend that the Agreement has not met its initial objective which was to secure Canadian exemption from protectionist U.S. laws and obtain assurances of a mandatory dispute settlement mechanism if the two countries disagree on whether to strengthen or to apply this exemption.

In the United States, the legislation to implement the Free Trade Agreement was sanctioned by the President on 28 September 1988, after

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

being passed by the House of Representatives on 9 August (in favour: 366, opposed: 40) and by the Senate on 19 September (in favour: 83, opposed: 9, abstentions: 8). However, pursuant to one clause, implementation of the legislation was conditional upon passage of similar legislation by the Canadian Parliament. The Canadian bill was adopted by the House of Commons on 31 August but, even before the bill's passage in the Lower House, Liberal Leader John Turner, whose party held a majority in the Upper House, announced that he intended to ask the members of his party in the Senate to block the legislation until the Canadian public had had a chance to speak on the issue in a general election. Parliament was dissolved on 1 October 1988 and the Conservative Party was returned to office with a comfortable majority in the 21 November general election. Prime Minister Mulroney subsequently announced that he would be recalling the new Parliament on 12 December to deal as quickly as possible with the enabling legislation.

B. Energy Policies

Many bilateral agreements on energy have been concluded between the two countries in the past few decades. Energy has frequently travelled from north to south, because of economies of transport.

Canada produces large surpluses of natural gas, heavy oil and electricity, which it exports to the U.S. While these sales constituted a dependable and secure source of energy for various U.S. markets, they represented at the same time revenues for Canada of $10.1 billion in 1987. British Columbia, Ontario, Quebec and New Brunswick are Canada's main exporters of electricity to the United States. Quebec has recently signed a contract with the state of Maine to supply its southern neighbour with up to 900 megawatts per year of firm power over 29 years starting in 1992. In addition, on 7 January 1988, Premier Robert Bourassa announced that Hydro-Quebec had concluded an agreement with New York State for the sale of $17 billion worth of electricity for 21 years starting in 1995. Alberta exports crude oil and natural gas. To a lesser extent, Saskatchewan and British Columbia export crude oil and natural gas respectively. Canada is at present the largest exporter of oil and oil

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

products to the United States. **Crude oil and refined petroleum products earned this country close to $7 billion in 1987 and were the second most important export to the U.S. after automobiles.** Natural gas sales followed closely with earnings of $2.5 billion; our exports reached an all-time high in 1987, due mainly to a drop in natural gas prices.

Canada and the U.S. signed, in the fall of 1977, an Agreement for the possible construction of a pipeline to move Alaskan natural gas from Prudhoe Bay, in the Arctic, to southern markets. It would go first through Alaska, and then the Yukon, British Columbia and Alberta, at which point it would be split into two legs, one of which would end in northern California and the other in Illinois. The agreement specified that the cost for building the pipeline would have to be borne entirely by the private sector of the economy, both on the American and Canadian sides. Both countries favoured the pre-building of the southern sections of the pipeline system because putting these sections into operation would perhaps facilitate the financing of the whole endeavour and help dispose of the gas surplus in Alberta. The Canadian government has authorized export to the U.S. in the next few years of vast quantities of natural gas through these sections. Construction of the southwest leg was achieved in 1981 while the eastern leg was completed in the fall of 1982.

However, the outlook for moving ahead with the second-stage construction of the northern segments of the system in Canada and Alaska is still in question. The initial project is several years behind schedule and sponsors in the U.S. have raised serious questions about the total amount of money that might have to be raised to ensure the completion of the project, especially in view of the unavoidable uncertainties about the levels of inflation and interest likely to prevail over the period of construction.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

C. Environmental Concerns

The past few years have witnessed a true awareness on both sides of the border of the vital importance for the quality of life of a healthy environment. Hence matters relating to the protection of the environment have become increasingly prominent in our bilateral relations.

The quality of Great Lakes water is of prime importance for both countries and in 1972, Canada and the United States entered into an agreement about this. They promised to eliminate at their source the main polluting agents, such as the emptying of municipal sewers into the Great Lakes and into rivers and water bodies of the Great Lakes basin. The agreement also established certain specific objectives for the gradual elimination of the dumping of toxic substances such as phosphate and other industrial waste into the basin. Canada and the U.S. have done much to eradicate the main sources of pollution in the Great Lakes; however, much remains to be done. At the end of 1978 the two countries signed a second agreement on Great Lakes water quality. Renewed at the end of 1983, the agreement called for stricter control measures and programs to eradicate pollution of the basin.

In mid-November 1987, the two countries signed a third agreement on Great Lakes water quality. The agreement binds the governments to report more comprehensively on pollution problems at 42 problem spots along the lakes; commits authorities to move on remedial action plans aimed at cleaning up the problem areas; sets up the first lake-wide pollution management plans which will make it harder for federal, provincial or state governments to shirk responsibility for their lack of action on cleanup; and offers first steps to control toxic rain - air pollution considered far more dangerous than acid rain, caused by combinations of industrial chemicals that end up in the water and in locally produced food.

Acid precipitation, whether in the form of "wet deposition" or "dry deposition," has become the most pervasive and most feared environmental pollutant in North America. The most affected regions are eastern Canada and the northeast region of the U.S. because of a lack of natural

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

buffering or neutralizing capacity in the rocks and soil. Extensive research over many years has clearly shown that acid rain poses a serious threat to forest ecosystems, agricultural crops and man-made structures. Moreover, decreased productivity and even disappearance of fish species have been observed in lakes and rivers of eastern Canada and northeastern United States. The transboundary aspect of acid rain is of vital concern to Canada because of high emissions by American industry and the prevailing winds, which carry large quantities of these pollutants into our country. Acid rain in Canada comes chiefly from sources south of the border. It is estimated that sulphur emissions from the United States help to create half of Canada's acid rain, whereas Canadian emissions are responsible for only 10% of acid rain in the United States.

The signing in early August 1980 of a Memorandum of Intent on Air Pollution constituted a positive event in the area of environmental concerns. The memorandum pledged both governments to negotiate an agreement on transboundary air pollution, especially the problem of acid rain, and to enforce current anti-pollution laws more rigorously. These early pledges to collaborate soon fell by the wayside in the U.S. The U.S. Environmental Protection Agency's new management embraced the view that acid rain was not a proven problem and launched more research to gather data on its causes, trends and impacts. Frustrated by this turn of events, Canadian officials mounted a public awareness campaign in the U.S.

In early March 1985, Canada's Environment Minister announced a major acid rain clean-up plan designed to reduce sulphur dioxide emissions by 50% in eastern Canada over the next decade. The plan included government aid to the smelting industries for pollution control and stricter auto emission standards. But it also stressed that help from the United States is required for a total solution to the acid rain problem. The American authorities, however, have repeatedly stated that a parallel reduction would be premature, since in their opinion there is still too little scientific certainty about the source of acid rain to set limits to pollution that may cause it. Canadian officials have expressed disappointment that the U.S. will not be implementing emission reductions in the foreseeable future. At the latest of the quarterly meetings (11 January

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

1988) between the two countries' foreign ministers, Secretary of State Joe Clark again requested the U.S. to match Canadian efforts with a pledge to cut acid rain emissions by 50% by 1994. **However, as its second mandate drew to a close, the Reagan administration had still not taken any steps to resolve the contentious acid rain question.**

D. Maritime Boundaries and Fisheries Issues

When both countries decided to extend their fishing zones on the Atlantic and Pacific coasts from 12 to 200 miles at the beginning of 1977, problems arose with respect to the exact delimitation of maritime boundaries and the fishing resources within them. This decision had come about because of an urgent need to halt the rapid depletion of stocks and the decline of the coastal fishing industry, which had led to an alarming situation. Because of this, large areas which had previously been high seas, and in which both countries had fished as they pleased, now fell under the exclusive jurisdiction of one country or the other. This raised the question of whether fishing by one country off the coast of the other could continue and, if so, under what kind of arrangements.

Controversy exists about delimitation of the maritime boundaries. On the Atlantic coast, both countries laid claim to the Georges Bank region, which is one of the richest locations for the scallop, herring and cod fisheries, but which also holds some large oil and natural gas resources. On the West Coast, the major issue is the water boundary between Canada and the United States in the Dixon Entrance, the channel which divides the Alexander Archipelago in Alaska and the Queen Charlotte Islands in British Columbia. Finally, on the northwest coast, the boundary of the continental shelf adjacent to the Beaufort Sea must be established.

The voyage of U.S. Coast Guard icebreaker "Polar Sea" through the Northwest Passage In August 1985 raised in a cogent manner Canada's claim to sovereignty in the Arctic. While Canadian rights to the continental shelf in the Arctic, to a 12-mile territorial sea and a 200-mile fishing zone are firmly established, the situation with respect to the Northwest Passage is less clear. Canada holds that the waters making

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

up the Passage are internal and that any navigation in them will be subject to Canadian control and regulation for safety and environmental purposes. The U.S. maintains that foreign ships have a right of passage through these waters, as they might be classified as an international strait. The White Paper on defence published in June 1987 reaffirmed Canada's sovereignty over the Arctic through a policy of strengthening the country's northern defences. This will include increased surveillance capacity and the acquisition of 10 to 12 nuclear powered submarines. At their quarterly meetings on 11 January 1988, the two countries' foreign affairs ministers signed an agreement on Arctic cooperation that will allow U.S. icebreakers to travel through the Northwest Passage. Under the agreement, though the U.S. must obtain Canadian consent for its ships to travel the passage, Washington will not acknowledge Canadian claims to sovereignty in the waters.

The International Court of Justice rendered its ruling on the Georges Bank boundary dispute on 12 October 1984. Canada's claim was cut back from about half of the undersea ridge to one-sixth. Canadian experts think, however, that the retention of the northeast peak of the Georges Bank favours Canada from the viewpoint of both the fisheries and potential oil resources. The Court decision gave Canada about 50% of the scallop grounds and marginally increased the groundfish stock of haddock and cod at the northern end of the line.

On the West coast, the two countries signed a treaty at the end of May 1981 that permitted Pacific coast fishermen to fish in both countries' waters for albacore tuna for the next three years and to use ports on both sides of the border to unload catches. In addition, an agreement on Pacific salmon was concluded in December 1984. Three basic principles were involved in the agreement: prevention of overfishing and provision for optimum production; assurance that each country will receive benefits equivalent to the production of salmon originating in its water; and establishment of bilateral cooperation in salmon management, research and enhancement in the Pacific north west, Alaska and Canada. The agreement creates a new Pacific Salmon Commission, which will be making recommendations on the fishing plans of each country.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PARLIAMENTARY ACTION

A. Canada-U.S. Inter-Parliamentary Group

The Canada-U.S. Inter-Parliamentary Group was created in 1959. Its main objective is to allow Canadian and U.S. parliamentarians to exchange information about and promote better understanding of common interests and accomplishments, as well as of differences and difficulties. **The chief issues discussed by parliamentarians from both countries at their most recent meeting in Key West, Florida from 5 to 9 May 1988, were the Free Trade Agreement, energy, the environment, fisheries, defence and Canadian Arctic sovereignty.**

B. Report of the House of Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade on the Elements of the Agreement Tabled in the House of Commons on 5 October 1987

On 15 December 1987, the House Standing Committee on External Affairs and International Trade released its report on the elements of the free trade agreement tabled by the government on 5 October 1987. Because the three political parties had already publicly expressed widely diverging opinions and views on the Agreement, the report contains three separate positions, the majority (Conservative) position, the Liberal position and the NDP position. Essentially the governing party, representing the majority in the House, strongly supports the agreement as being on balance good for Canada, whereas the two opposition parties strongly oppose it.

C. **Bill C-130: An Act to Implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States**

Bill C-130, adopted by the House of Commons on 31 August 1988, called for amendments to 27 existing federal laws: The legislation would have:

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

1) empowered the federal government to fulfill Canada's obligations under the Agreement;

2) approved the Agreement, provided for the appointment of representatives to the Canada-United States Trade Commission established to oversee the agreement and, where necessary, empowered the federal government to enforce the provisions of the Agreement respecting wine and distilled spirits;

3) established a Procurement Review Board whose function would be to consider procurement practices of federal departments;

4) amended the Special Import Measures Act so as to implement the emergency action provisions outlined in Chapter Eleven of the Agreement, and provided for the establishment of binational panels with responsibility to review decisions concerning the application, in accordance with Canadian laws, of antidumping and countervailing duties on goods imported from the United States;

5) amended 26 other federal laws to ensure their compatibility with the Agreement.

Though Bill C-130 died on the Order Paper with the dissolution of Parliament on 1 October 1988, substantially similar legislation is to be introduced in the new session of Parliament to begin on 12 December 1988.

CHRONOLOGY - MAJOR EVENTS, 1985-88

General Overview of Relationship

17-18 March 1985 - Canadian Prime Minister Brian Mulroney and U.S. President Ronald Reagan held a two-day summit at Quebec city to discuss bilateral issues. The two leaders signed agreements for a $1.5 billion upgrade to the northern radar defence system, a joint control commission to manage the West Coast salmon fishery and a treaty to help cross-border law enforcement.

17-18 March 1986 - Prime Minister Mulroney and U.S. President Reagan held their second "shamrock" summit in Washington to discuss bilateral issues. The two leaders reached agreement on a program addressing the problem of acid rain and confirmed the common interest of the two countries in

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

negotiating an historic trade accord. Prime Minister Mulroney took the opportunity to announce that Canada is renewing for another five years, without change, the NORAD agreement. He also announced that Canada would participate in the U.S. program to put a permanent station in space by 1995. The Canadian participation will be about $800 million over a 15-year period.

6-7 April 1987 - Prime Minister Mulroney and U.S. President Reagan held their third summit, in Ottawa, to discuss bilateral issues. While the summit did not result in the signing of agreements or resolve major pending issues between the two countries, Mr. Reagan agreed to consider Prime Minister Mulroney's proposal for a bilateral accord on acid rain and to inject new impetus into the discussions already under way on Arctic sovereignty. In his address to both Houses of Parliament, Mr. Reagan reiterated his strong support for the establishment of a free-trade agreement that would eliminate most remaining trade barriers between Canada and the United States.

11 January 1988 - On the occasion of U.S. Secretary of State George Shultz's visit to Ottawa, the two countries signed agreements on Arctic cooperation, on the extradition of criminals and on cooperation in fighting terrorism.

30 September 1988 - Appointment of Derek Burney, the Prime Minister's Chief of Staff, to the post of Canadian Ambassador to the United States, effective 1 January 1989.

Trade Issues

5 September 1985 - Publication of the Report of the Macdonald Royal Commission on the future of the Canadian economy. It recommended that the Government of Canada, at the same time it undertakes an initiative at the multilateral level to eliminate trade barriers, open negotiations with the U.S. Government to reach agreement on a substantial reduction of barriers, tariff and non-tariff, between the two countries. They recommend the establishment of a Canada-U.S. inter-governmental institution which would provide adjudication of complaints and appeals under the agreement.

19 May 1986 - The U.S. Coalition for Fair Lumber Imports filed a petition with the U.S. International Trade Commission, seeking countervailing duties of 27% on Canadian lumber imports valued at $3.5 billion in 1985.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

21 May 1986 - Formal opening of Canada-U.S. free-trade talks in Ottawa with Simon Reisman and Peter Murphy as chief negotiators for Canada and the U.S. respectively.

16 October 1986 - The U.S. Commerce Department issued a preliminary ruling that Canada subsidizes its softwood lumber exports and it consequently imposed a 15% duty on these.

30 December 1986 - The Canadian government agreed to impose a 15% duty on softwood lumber exports to the U.S. in return for the dropping by the U.S. Coalition of Fair Lumber Imports of its countervailing duty case.

3 October 1987 - The Canadian and American governments agreed in principle on the elements to be included in a free trade agreement. Key elements are: a phase-out of all tariffs between the two countries by the end of 10 years; creation of a unique dispute settlement mechanism with binding powers; freer trade in agriculture, wine and spirits and energy products; enhancement of the Auto Pact; expanded access to purchases by governments; an unprecedented code to set rules for trade by the services industries; and greater access to the other country by each country's investors.

31 August 1988 - Adoption by the House of Commons of Bill C-130, An Act to Implement the Free Trade Agreement Between Canada and the United States. The bill died on the Order Paper when Parliament was dissolved on 1 October 1988.

28 September 1988 - The President of the United States sanctioned the Free Trade Agreement, following its adoption by the House of Representatives on 9 August (in favour: 366, opposed: 40) and by the Senate on 19 September (in favour: 83, opposed: 9, abstentions: 8).

Environmental Concerns

9 January 1986 - United States and Canadian envoys, Drew Lewis and William Davis, released their report on acid rain. The report recommends an expenditure of $5 billion (U.S.) over five years to research more efficient technologies by which U.S. power plants can burn coal, a major source of Canada's acid rain.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Maritime Boundaries and Fisheries Issues

18 March 1985 - Signing of the Canada-United States Pacific Salmon Treaty which established a joint control commission to manage the West Coast salmon fishery.

10 September 1985 - Secretary of State for External Affairs Joe Clark announced the government had passed an Order in Council drawing the lines of what it considers Canada's internal waters, its 12-mile territorial sea, its 100-mile pollution prevention zone and its 200-mile fishing zone from the Beaufort Sea in the west to the 60th parallel on the east coast, effective 1 January 1986. He also announced the government had decided to build the world's most powerful icebreaker to be serviceable by late 1990.

Defence Issues

18 March 1985 - Signing of a bilateral agreement to upgrade the northern radar defence system. The two countries will split 40-60 Canada-U.S. the $1.5 billion cost of modernizing the continent's northern aid defence system.

SELECTED REFERENCES

Bankes, N.O. "Forty Years of Canadian Sovereignty Assertion in the Arctic, 1947-87." Arctic, Vol. 40, No. 4, December 1987, p. 285-291.

Battram, Shelly P. "Canada-United States Trade Negotiations: Continental Accord or a Continent Apart?" International Lawyer. Vol. 22, Summer 1988, p. 345-391.

Bromke, Adam and Kim Richard Nossal. "A Turning Point in U.S.-Canadian Relations." Foreign Affairs. Vol. 66, Fall 1987, p. 150-169.

Canada, Department of Finance. Canada-U.S. Free Trade Agreement: An Economic Assessment. Ottawa, 1988.

Chapman, Anthony. Canada-U.S. Free Trade Agreement. Research Branch, Background Paper 169E, 30 October 1987.

Chapman, Anthony. Canada-U.S. Free Trade Agreement: The Road to Implementation. Current Issue Review 88-8E. Ottawa, Library of Parliament, Research Branch, 1988.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Cormier, Terrence J. "The Canada/United States Free Trade Proposal." Canadian Studies, No. 22, 1987, p. 39-52.

Doran, Charles F. "Canadian Relations with the United States." Current History, Vol. 87, No. 527, March 1988, p. 97-100, 131-132.

Laxer, James. Leap of Faith. Free Trade and the Future of Canada. Hurtig Publishers, Edmonton, 1986.

Peterson, David. "Agreement Doesn't Meet Ottawa's Objectives or Ontario's Conditions." Canadian Speeches, November 1987, p. 5-9.

Reisman, Simon. "Free Trade Will Strengthen Canada's Ability to Survive as a Strong Free Nation." Canadian Speeches, November 1987, p. 2-5.

Schott, Jeffrey and Murray G. Smith (ed.). The Canada-United States Free Trade Agreement: The Global Impact. Institute for International Economics, Washington, D.C., 1988.

Smith, Murray G. and Frank Stone, Editors. Assessing the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Institute for Research on Public Policy, 1988.

Turner, John N. "Why the Liberals Would Tear Up the Trade Agreement." Canadian Speeches, November 1987, p. 9-11.

Bulletin d'actualité

79-34F

Les relations canado-américaines

Marc Leman

Division des affaires politiques et sociales

Le 15 octobre 1979
Révisé le 30 novembre 1988

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

c Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. YM32-1/79-34-1988-11F

ISBN 0-660-92576-1

N.B. Dans ce bulletin, tout changement d'importance fait depuis la dernière publication est indiqué en **caractères gras**.

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

DÉFINITION DU SUJET

Le Canada et les États-Unis entretiennent généralement des relations amicales et harmonieuses. Celles-ci embrassent pratiquement tous les aspects des activités des deux pays, que ce soit dans les domaines politique, économique, social ou culturel. Évidemment, du fait que la population américaine est dix fois supérieure à celle du Canada, l'incidence de ces relations est différente de part et d'autre de la frontière. En outre, étant donné l'étendue de leurs relations, il est inévitable qu'il surgisse des différends entre les deux pays sur des questions d'intérêt commun. Du reste, une des caractéristiques propres à ces différends est qu'ils prennent souvent une envergure nationale au Canada, alors qu'ils sont considérés aux États-Unis comme des problèmes locaux ne touchant que des secteurs limités de la population américaine. Il est rare que ces problèmes soient soulevés en premier lieu par le gouvernement américain; ils proviennent plutôt du Congrès, où les représentants des populations concernées s'efforcent de défendre les intérêts de leurs électeurs. Cette situation est propre au secteur des échanges commerciaux, où les partisans du protectionnisme et les tenants du libéralisme se livrent une lutte acharnée. L'issue de ces conflits a des répercussions importantes sur les relations commerciales bilatérales.

Tout compte fait, l'état de nos relations est largement tributaire de la coopération et de l'empressement à trouver une solution rapide aux problèmes et questions soulevés dans les divers secteurs d'activités communes. L'institutionnalisation, en 1983, de rencontres trimestrielles entre le ministre canadien des Affaires extérieures et le Secrétaire d'État américain témoigne de la volonté des deux pays de régler leurs différends promptement.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Échanges commerciaux et investissements

La valeur des échanges commerciaux entre les deux pays s'est élevée à 175,6 milliards de dollars canadiens en 1987, record qui n'est égalé nulle part ailleurs. Pour les neuf premiers mois de 1988, la valeur des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis a totalisé 141,9 milliards de dollars canadiens, ce qui représente une hausse de plus de 11 p. 100 par rapport à la même période au cours de 1987. Chaque pays est le principal client de l'autre, à la fois pour les exportations et les importations. Pour le Canada, les échanges avec son partenaire américain constituent présentement 75 p. 100 de la totalité de ses échanges commerciaux, tandis que cette proportion s'élève à environ 22 p. 100 pour les États-Unis. Depuis 1970, sauf pour l'année 1975, le Canada a eu ordinairement une balance commerciale positive dans ses échanges avec les États-Unis. **Le rapprochement des statistiques du commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis, pour l'année 1987, se traduit par un excédent estimé à 17 milliards de dollars en faveur du Canada. Le record précédent a été établi en 1986 avec un excédent de 18,4 milliards de dollars.**

Toutefois, sur le plan des revenus de placement et des échanges de services avec les États-Unis, le Canada essuie un déficit net qui s'explique principalement par les dépenses de voyage des touristes, par les intérêts et les dividendes et par les frais de transport et d'expédition. **En 1987, le déficit du Canada a atteint quelque 11,8 milliards de dollars.**

C'est dans la catégorie des produits manufacturés que l'on enregistre le plus fort volume du commerce bilatéral de marchandises, soit plus de 50 p. 100 de la valeur des échanges. Les principaux articles échangés sont les véhicules motorisés et les pièces de rechange, le matériel de bureau et l'équipement informatique, les aéronefs et les instruments scientifiques. Les échanges dans la catégorie des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

demi-produits représentent un peu moins du tiers de notre commerce bilatéral et consistent principalement en produits forestiers, en métaux non ferreux et en produits chimiques. Enfin, dans la catégorie des matières premières, ce sont le pétrole, le gaz naturel ainsi que le minerai de fer et ses concentrés qui constituent les principales exportations canadiennes, tandis que les États-Unis fournissent au Canada une grande quantité de charbon.

Dans le commerce des marchandises, les produits de l'automobile viennent de loin au premier rang, la valeur totale des exportations et des importations atteignant plus de 70 milliards de dollars. Dans ce secteur, les échanges commerciaux sont complètement exempts de droits de douane, selon les termes de l'entente signée entre les deux pays en 1965 et connue sous le nom de Pacte de l'automobile. Depuis l'entrée en vigueur du Pacte, la balance commerciale entre les deux pays dans ce secteur a fluctué dans les deux sens, le Canada accusant d'abord des déficits croissants au cours des années 70, pour ensuite accumuler de larges excédents, particulièrement au cours des dernières années. **L'excédent de 1987 a été de 4,4 milliards de dollars. Pour les six premiers mois de 1988, l'excédent canadien a été de 4,7 milliards de dollars.** Toutefois, le Canada a toujours connu un important déficit au chapitre des pièces dites d'origine, qui font partie du véhicule monté et qui se distinguent des pièces de rechange, c'est-à-dire des pièces d'entretien ou de remplacement qu'on peut se procurer séparément. **À cet égard, notre déficit est passé de 1,9 milliard de dollars en 1974 à 6,2 milliards en 1987.**

Le Canada et les États-Unis sont, l'un pour l'autre, l'une des plus importantes sources de capitaux étrangers. En 1986, la valeur des investissements américains en placements directs et de portefeuille au Canada dépassait 170 milliards de dollars canadiens, tandis que le Canada avait des investissements semblables de l'ordre de 29 milliards de dollars aux États-Unis. En vertu de la Loi concernant l'investissement au Canada, une nouvelle agence, Investissement Canada, en plus d'examiner les projets d'investissement de capitaux étrangers d'envergure nationale, a pour mandat d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'investissement et du développement technologique, de fournir des services, notamment d'information, en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique du Canada, et d'aider à l'élaboration des politiques industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada.

Bien que les sept dixièmes des exportations canadiennes vers les États-Unis entrent présentement en franchise et que les neuf dixièmes ne soient pas frappés de droits supérieurs à 5 p. 100, les Canadiens redoutent de plus en plus les effets néfastes des mesures protectionnistes américaines. Depuis 1980, l'administration américaine a lancé des dizaines d'enquêtes différentes sur des torts que les exportations canadiennes auraient présumément causés aux industries américaines. À l'issue de ces enquêtes, le Canada ne s'est vu imposer des droits compensateurs que dans treize cas, mais dans quatorze autres cas, à la suite d'une décision préliminaire de la Commission américaine du commerce international concluant que des dommages avaient été causés à l'industrie américaine par les exportations canadiennes, les exportateurs canadiens ont dû produire des acquits-à-caution ou déposer des sommes d'argent en garantie, malgré que leurs marchandises aient été exonérées par la suite. Pour leur part, les Américains font valoir que le Canada dispose de nombreuses barrières commerciales non tarifaires et d'entraves aux investissements, notamment les méthodes d'approvisionnement et les subventions du gouvernement fédéral et des provinces, les restrictions imposées par le gouvernement canadien à l'égard des investissements étrangers et une protection insuffisante des droits touchant la propriété intellectuelle. Des mesures protectionnistes qui sont de nature pratiquement équivalente et qui sont acceptables d'après les règles internationales peuvent toutefois causer des préjudices inégaux. Ainsi, une mesure compensatrice adoptée par les États-Unis peut avoir de graves répercussions sur les programmes canadiens de subventions à l'industrie, tandis qu'une mesure semblable prise par le Canada sera à peine plus qu'une contrariété pour les États-Unis. Les possibilités de riposte pour le Canada sont donc limitées.

Les deux pays ont néanmoins donné le coup d'envoi à des pourparlers sur la libéralisation des échanges au printemps 1986, après que

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

le Comité des finances du Sénat américain eut approuvé l'ouverture des négociations. Dans le cadre de leurs négociations sur les échanges commerciaux bilatéraux, les deux pays ont poursuivi trois objectifs: premièrement, obtenir des garanties d'accès permanent à leurs marchés réciproques; deuxièmement, supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires qui subsistent; et troisièmement, établir des règles commerciales plus équitables et une meilleure base de règlement des différends commerciaux.

Le 3 octobre 1987, à l'issue de seize mois de négociations continues, les deux gouvernements sont convenus des éléments à inclure dans un accord de libre-échange. Les principaux éléments de l'Accord sont:

- L'élimination graduelle des barrières au commerce des biens et services au cours d'une période de dix ans. Les tarifs seront éliminés selon trois formules: certains seront éliminés au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord, le 1er janvier 1989; d'autres le seront en cinq étapes d'égale longueur, la plupart commençant le 1er janvier 1989; d'autres encore le seront en dix étapes, la plupart commençant le 1er janvier 1989.

- L'adoption d'un mécanisme unique de règlement des différends commerciaux qui garantira l'application impartiale des lois respectives des deux pays sur les mesures antidumping et compensatrices ainsi que d'autres aspects des lois sur les recours commerciaux. Cela signifie que l'un ou l'autre gouvernement pourra demander à un comité bilatéral ayant pouvoir exécutoire de revoir les décisions rendues en ce qui a trait aux mesures antidumping ou compensatrices.

- L'adoption d'un ensemble de mesures de libéralisation du commerce dans le domaine de l'agriculture qui incluent, par exemple: l'élimination de tous les tarifs douaniers (sous réserve que le Canada puisse rétablir temporairement les tarifs sur les fruits et légumes frais pendant une période de vingt ans lorsque les cours sont déprimés); l'interdiction des subventions à l'exportation dans le cas du commerce bilatéral; l'élimination conditionnelle des licences d'importation canadiennes pour le blé, l'orge et l'avoine ainsi que leurs dérivés, et l'élimination des subventions accordées aux exportations à destination des États-Unis en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest du Canada.

- L'élimination d'un certain nombre de barrières commerciales dans le secteur de l'énergie (pétrole, gaz, charbon, électricité, uranium), y compris toutes les restrictions américaines relativement à l'enrichissement de l'uranium canadien et

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

l'embargo sur les exportations de pétrole brut d'Alaska jusqu'à 50 000 barils par jour. Les deux gouvernements ont également convenu d'atténuer les restrictions réglementaires touchant le commerce des produits de l'énergie.

- La confirmation de l'existence du Pacte de l'automobile, avec l'engagement du Canada d'éliminer les programmes de remise de droits de douane d'ici 1996 et de limiter les privilèges d'entrée en franchise à ceux qui participent actuellement au Pacte de l'automobile.

- La réduction des obstacles aux investissements transfrontières.

Le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont signé la version finale de l'Accord de libre-échange le 2 janvier 1988, conformément au délai fixé par la procédure d'adoption ou de rejet rapide des traités.

Les milieux des affaires et du commerce ont en général bien accueilli l'accord conclu entre les deux pays en soulignant qu'il en résulterait une croissance de la productivité et de l'emploi au Canada ainsi qu'une amélioration sensible de notre situation concurrentielle. Dans les milieux politiques, la majorité des provinces ont aussi accueilli favorablement la signature de l'Accord, mais les partis d'opposition au Parlement fédéral ainsi que les gouvernements de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba (jusqu'à la défaite de ce dernier aux mains des Conservateurs lors des élections législatives du 26 avril 1988) s'y sont opposés. De la signature de l'Accord jusqu'à l'adoption par la Chambre des communes le 31 août 1988 du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis, et au cours de la campagne électorale fédérale, le débat public s'est poursuivi entre le camp des partisans et celui des adversaires du libre-échange.

Résumés à leur plus simple expression, les arguments des partisans de l'Accord de libre-échange se présentaient comme suit. L'Accord nous donnera un accès plus sûr et meilleur à l'énorme marché américain, entraînant de ce fait un accroissement des possibilités d'économies d'échelle dans la production et la commercialisation, ce qui favorisera une productivité accrue. Les investissements productifs augmenteront à mesure que les entreprises canadiennes profiteront d'un accès accru au marché américain. L'élimination progressive des barrières

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

tarifaires entraînera la diminution du prix des importations et de la production canadienne d'articles qui les concurrencent, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des Canadiens. La hausse de l'investissement et de la consommation entraînera à son tour un renforcement de la croissance économique et de la création d'emplois, et une économie plus forte et plus productive nous permettra de mieux soutenir nos programmes sociaux et de promouvoir davantage notre identité culturelle.

À l'opposé, la plupart des arguments des adversaires de l'Accord de libre-échange s'articulaient autour des trois questions suivantes: la défense de la souveraineté canadienne, la capacité future du Canada d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures socio-économiques efficaces, et l'absence de garanties d'exemption des lois commerciales protectionnistes américaines. Ainsi, d'aucuns ont prétendu que si les Canadiens acceptent l'idée d'une approche continentale de notre économie, ils renonceront à ce qui constitue leur identité distincte en tant que nation, par simple opportunisme économique. Aux yeux de ces critiques, l'Accord de libre-échange entraînera certainement la perte d'une part importante de nos droits souverains, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'investissement étranger, des services et de la culture. De plus, nos programmes fondamentaux de sécurité sociale (assurance-santé et régime public de pensions de vieillesse) seront touchés négativement par l'Accord de libre-échange, car, pour que nous demeurions compétitifs dans les secteurs industriels et manufacturiers, il nous faudra réduire les normes de ces programmes, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Enfin, d'après les critiques, l'Accord n'a pas atteint son objectif initial d'obtenir une exemption des lois américaines protectionnistes ainsi qu'un système d'arbitrage obligatoire pour régler les cas où les deux pays ne s'entendent pas pour renforcer ou pour appliquer cette exemption.

Aux États-Unis, la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange a été sanctionnée par le Président le 28 septembre 1988, après avoir été adoptée à la Chambre des représentants le 9 août (366 voix pour et 40 contre) et au Sénat le 19 septembre (83 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions). Toutefois, un article de la loi rendait sa mise

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

en oeuvre conditionnelle à l'adoption d'une loi similaire par le Parlement canadien. Le projet de loi canadien a été adopté par la Chambre des communes le 31 août mais, avant même son adoption à la chambre basse, le leader libéral, M. John Turner, dont le parti dispose de la majorité à la chambre haute, avait annoncé qu'il avait résolu de demander aux membres de son parti au Sénat d'en retarder l'adoption jusqu'à ce que la population canadienne ait eu l'occasion de se prononcer sur l'Accord de libre-échange lors d'une élection générale. Le Parlement a été dissous le 1er octobre 1988 et, à l'issue de l'élection générale tenue le 21 novembre, le Parti conservateur a été reporté au pouvoir avec une majorité confortable. Le Premier ministre Mulroney a annoncé que le nouveau Parlement convoqué pour le 12 décembre sera appelé à adopter dans les plus brefs délais la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

B. Énergie

De nombreux accords bilatéraux ont été conclus entre les deux pays en matière d'énergie depuis plusieurs décennies. Dans ce secteur, les échanges selon un axe géographique nord-sud ont prévalu en raison des économies de transport.

Le Canada produit actuellement d'importants surplus de gaz naturel, de pétrole lourd et d'électricité qu'il exporte aux États-Unis. Les ventes ont rapporté au pays plus de 10,1 milliards de dollars en 1987, tout en constituant une importante source d'approvisionnement pour certains marchés américains. La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick sont les principales provinces qui exportent de l'électricité aux États-Unis. Le Québec a récemment signé avec l'État du Maine un contrat aux termes duquel il s'engage à fournir à son voisin du Sud jusqu'à 900 mégawatts par année d'énergie ferme durant une période de 29 ans qui débutera en 1992. De plus, le Premier ministre Bourassa a annoncé le 7 janvier 1988 la signature d'un contrat de vente d'électricité à l'État de New York pour une valeur totale de 17 milliards de dollars et pour une durée de 21 ans à compter de 1995. L'Alberta exporte du pétrole brut ainsi que du gaz naturel. À un degré moindre, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique sont exportatrices de pétrole brut et de gaz naturel

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

respectivement. Le Canada est présentement le plus grand exportateur de pétrole et de produits du pétrole aux États-Unis. **Ses ventes de pétrole brut et de produits raffinés lui ont rapporté près de 7 milliards de dollars en 1987 et se sont classées au deuxième rang de ses exportations aux États-Unis, après les automobiles.** Le gaz naturel vient au troisième rang, avec des ventes de 2,5 milliards de dollars. Nos exportations de ce produit ont atteint un nouveau sommet en 1987, principalement à cause d'une baisse de son prix.

Le Canada et les États-Unis ont signé, à l'automne 1977, une entente concernant la construction éventuelle d'un pipe-line qui acheminerait le gaz naturel de l'Alaska vers les marchés du Sud, depuis la baie de Prudhoe dans l'Arctique en suivant un tracé qui traverserait d'abord l'Alaska, puis le Yukon, la Colombie-Britannique et l'Alberta et qui se séparerait ensuite en deux tronçons, l'un aboutissant dans le nord de la Californie et l'autre dans l'Illinois. Le traité stipulait que le coût de construction du gazoduc devait être entièrement assumé par le secteur privé de l'économie, tant du côté américain que du côté canadien. Du reste, les deux pays se sont prononcés en faveur de la construction au préalable des tronçons sud du pipe-line, voyant dans leur mise en service la possibilité de faciliter le financement de toute l'entreprise et d'écouler la production excédentaire de gaz albertain. Le gouvernement canadien a autorisé l'exportation, au cours des prochaines années, de vastes quantités de gaz à destination des États-Unis au moyen de ces tronçons. La construction de l'embranchement sud-ouest a été complétée en 1981, et celle de l'embranchement sud-est à l'automne 1982.

Cependant, les perspectives d'avancement des travaux de la deuxième étape des parties septentrionales du réseau, au Canada et en Alaska, demeurent la principale question en suspens. Le projet tel que conçu initialement accuse déjà un retard de plusieurs années, et les parrains du projet aux États-Unis s'interrogent au sujet du total des fonds qu'il faudrait obtenir pour assurer l'achèvement du projet, compte tenu des incertitudes inévitables relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt qui seront en vigueur pendant la période de construction.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

C. Environnement

Ces dernières années, on a vraiment pris conscience, d'un côté et de l'autre de la frontière, de l'importance vitale d'un environnement sain en ce qui concerne la qualité de la vie. C'est pourquoi les questions relatives à la protection de l'environnement ont acquis une place de tout premier plan dans nos relations bilatérales.

La qualité de l'eau des Grands lacs est une question d'importance primordiale pour les deux pays. En 1972, le Canada et les États-Unis avaient signé un traité sur la qualité de l'eau des Grands lacs aux termes duquel ils s'engageaient à supprimer à la source les principaux agents de pollution, comme le déversement des égouts des municipalités dans les Grands lacs et dans les cours d'eau faisant partie de leur bassin. L'entente, qui a été renouvelée pour cinq ans à la fin de 1983, fixait aussi certains objectifs précis quant à l'élimination progressive du déversement de certaines substances toxiques comme le phosphate et d'autres déchets industriels dans le bassin des Grands lacs. Les efforts de part et d'autre de la frontière pour enrayer les principales sources de pollution des Grands lacs ont été notables, mais beaucoup reste encore à accomplir dans la tâche d'assainissement des eaux. À la fin de 1978, le Canada et les États-Unis signaient une deuxième entente relative à la qualité de l'eau des Grands lacs. L'entente, qui a été renouvelée pour cinq ans à la fin de 1983, prévoyait des mesures de contrôle et des programmes plus sévères pour enrayer la pollution des eaux du bassin des Grands lacs.

À la mi-novembre 1987, les deux pays ont signé une troisième entente sur la qualité de l'eau des Grands lacs. Le nouvel accord oblige les deux gouvernements à rendre compte de façon plus complète des problèmes de pollution à 42 sites prioritaires sur les rives des Grands lacs et les engage à mettre en oeuvre des mesures correctives en vue de nettoyer ces sites. Il établit les premiers plans de lutte contre la pollution applicables à l'ensemble de chacun des lacs, qui rendront plus difficile aux gouvernements fédéraux et à ceux des provinces et des États de se dérober à leurs responsabilités en matière de nettoyage. Il prévoit enfin les premières mesures de contrôle des pluies toxiques, forme de pollution atmosphérique jugée beaucoup plus dangereuse que les pluies acides et

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

causée par des combinaisons de produits chimiques qui se retrouvent dans l'eau et dans les aliments produits sur place.

Les précipitations acides, qu'il s'agisse de dépôts humides ou de dépôts secs, constituent à l'heure actuelle la source de pollution de l'environnement la plus répandue et la plus inquiétante en Amérique du Nord. Les régions les plus touchées sont celles de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis, en raison de l'absence d'une capacité naturelle de neutralisation ou d'absorption dans les roches et les sols. Les recherches effectuées au cours des dernières années démontrent largement que les pluies acides constituent une grave menace, particulièrement pour les écosystèmes forestiers, la production agricole et les constructions. De plus, on a déjà observé une diminution, voire même la disparition, de certaines espèces de poisson dans les lacs et les cours d'eau de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis. L'aspect transfrontalier des pluies acides préoccupe particulièrement le Canada, en raison des fortes émissions de l'industrie américaine et des vents dominants qui tendent à transporter de grandes quantités de ces polluants dans notre pays. Les pluies acides au Canada proviennent surtout de sources situées au sud de la frontière. On estime que les émissions de soufre en provenance des États-Unis contribuent pour la moitié des pluies acides au Canada, alors que les émanations canadiennes sont responsables de 10 p. 100 des pluies acides aux États-Unis.

La signature, au début du mois d'août 1980, d'une déclaration d'intention concernant la pollution atmosphérique constituait un événement prometteur. Par cette déclaration, les deux gouvernements s'engageaient à négocier un accord sur la pollution atmosphérique transfrontière, notamment sur le problème des pluies acides, et à faire davantage respecter les lois contre la pollution. Ces premières promesses de collaboration ont tôt fait de sombrer dans la confusion aux États-Unis. Les nouveaux directeurs de l'Agence de protection de l'environnement se sont en effet ralliés à l'opinion que les pluies acides n'étaient pas un problème reconnu, et ils ont lancé de nouvelles recherches pour rassembler des données sur leurs causes, leurs tendances et leurs répercussions.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Déçus de la tournure des événements, les représentants canadiens ont entrepris une campagne de sensibilisation publique aux États-Unis.

Au début de mars 1985, le ministre canadien de l'Environnement a dévoilé un ambitieux programme de lutte contre les pluies acides qui aura pour effet de réduire de 50 p. 100 les émanations d'anhydride sulfureux dans l'est du pays au cours de la prochaine décennie. Le programme comporte une aide gouvernementale aux fonderies pour mieux contrôler leurs émissions d'anhydride sulfureux ainsi que des normes plus sévères pour les gaz d'échappement des véhicules. Néanmoins, le ministre rappelait que la collaboration étroite des États-Unis est absolument nécessaire à l'obtention d'une solution globale du problème des pluies acides. Les autorités américaines ont toutefois jugé qu'une réduction parallèle était prématurée puisque, à leur avis, il existe encore une trop grande incertitude scientifique sur les sources des pluies acides pour fixer des limites à la pollution qu'elles peuvent causer. Les autorités canadiennes ont exprimé leur désappointement à maintes reprises dans le passé concernant l'hésitation de l'administration américaine à prendre des mesures pour réduire les pluies acides. Lors de sa rencontre trimestrielle avec le Secrétaire d'État américain, M. George Shultz, au début de janvier 1988, le Secrétaire d'État aux affaires extérieures, l'honorable Joe Clark, a encore une fois demandé aux États-Unis d'en faire autant que le Canada et de s'engager à réduire de 50 p. 100 d'ici 1994 les émanations d'anhydride sulfureux qui causent les pluies acides. **Toutefois, au terme de son dernier mandat, l'administration Reagan n'avait toujours rien fait pour régler l'épineuse question des pluies acides.**

D. Frontières et ressources maritimes

La décision des deux pays d'étendre leurs zones de pêche sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique de 12 à 200 milles au début de 1977 a eu pour effet de créer des problèmes quant à la délimitation précise des frontières maritimes et à l'exploitation des ressources de la pêche à l'intérieur de ces zones. Cette décision a été prise en raison d'un besoin urgent de mettre fin à l'épuisement rapide des stocks et d'arrêter le déclin de l'industrie de la pêche côtière, situation qui avait atteint des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

proportions alarmantes. Sur le coup, de vastes régions qui étaient considérées antérieurement comme de la haute mer et où les deux pays pêchaient à leur guise sont tombées sous la juridiction exclusive d'un pays ou de l'autre. Cela a soulevé la question de savoir si un pays pouvait continuer à pêcher dans les eaux côtières de l'autre et à quelles conditions.

La délimitation des frontières maritimes fait l'objet de controverses. Sur la côte de l'Atlantique, les deux pays ont fait valoir leurs droits sur la région du banc de Georges, qui est particulièrement riche pour la pêche du pétoncle, du hareng et de la morue et dont le sous-sol contient aussi des réserves importantes d'hydrocarbures. Sur la côte du Pacifique, la question la plus importante est la délimitation de la frontière entre le Canada et les États-Unis dans l'entrée Dixon. L'entrée Dixon est le chenal qui sépare l'archipel Alexandre en Alaska des îles de la Reine-Charlotte en Colombie-Britannique. Enfin, sur la côte nord-ouest, il s'agit de délimiter le plateau continental qui forme le fond de la mer de Beaufort.

L'expédition du brise-glace Polar Sea de la garde côtière américaine à travers le passage du Nord-Ouest, au mois d'août 1985, a soulevé d'une façon pressante la question de la souveraineté du Canada dans la région de l'Arctique. Bien que la souveraineté du Canada sur le plateau continental de l'Arctique, sur la mer territoriale de 12 milles et sur la zone de pêche de 200 milles soit fermement établie, la situation concernant le passage du Nord-Ouest est moins claire. La position du Canada est que les eaux qui constituent le passage sont intérieures et que toute navigation y est assujettie au contrôle et à la réglementation du Canada en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Les États-Unis prétendent pour leur part que les navires étrangers ont un droit de passage dans cette zone, parce qu'elle peut être considérée comme un détroit international. Le Livre blanc sur la défense publié en juin 1987 a réaffirmé la souveraineté du Canada sur la région de l'Arctique en énonçant une politique de renforcement du dispositif de défense dans le Nord, notamment par la mise en place d'une capacité de surveillance accrue et l'acquisition d'une flotte de dix à douze sous-marins à propulsion

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

nucléaire. Lors de leur rencontre trimestrielle tenue le 11 janvier 1988, les ministres des affaires étrangères des deux pays ont signé un accord sur la coopération dans l'Arctique en vertu duquel les brise-glaces américains pourront circuler dans le passage du Nord-Ouest. Aux termes de cet accord, les États-Unis doivent obtenir le consentement du Canada pour que leurs navires empruntent le passage, mais Washington ne reconnaît pas la souveraineté canadienne sur ses eaux.

La Cour internationale de justice a rendu son jugement sur la question de la frontière maritime dans le golfe du Maine le 12 octobre 1984. Le Canada, qui réclamait environ la moitié de la région du banc de Georges, en obtiendra le sixième. Toutefois, les experts canadiens en la matière prétendent que la région qu'obtient le Canada (pointe nord-est du banc) est particulièrement riche en poisson ainsi qu'en ressources pétrolières potentielles. La décision de la Cour accorde au Canada environ 50 p. 100 des pêches de pétoncle et augmente de quelque peu nos réserves d'aiglefin et de morue.

Les deux pays ont signé à la fin du mois de mai 1981 une entente concernant le thon germon, aux termes de laquelle les pêcheurs de la côte ouest pouvaient, au cours des trois années suivantes, pêcher sans restriction dans leurs eaux territoriales réciproques et avoir accès aux ports des deux côtés de la frontière. Par ailleurs, un accord concernant le saumon du Pacifique a été conclu en décembre 1984. Cet accord était basé sur trois principes fondamentaux: 1) l'existence de mesures de prévention de la surpêche, qui permettraient toutefois une production optimale; 2) l'assurance pour chaque pays de recevoir des bénéfices équivalents à la quantité de prises en provenance de son territoire; et 3) une coopération bilatérale en matière de gestion des stocks de saumon et de recherche dans la région du nord-ouest du Pacifique, de l'Alaska et du Canada. L'accord prévoyait la création d'une nouvelle Commission du saumon du Pacifique chargée de faire des recommandations concernant les plans de pêche de chaque pays.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

MESURES PARLEMENTAIRES

A. Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Le groupe interparlementaire Canada-États-Unis a été créé en 1959 avec comme objectif principal d'échanger des renseignements et de favoriser entre les parlementaires canadiens et américains une meilleure compréhension des sujets d'intérêt commun et des réalisations conjointes ainsi que des divergences et des difficultés. **Au cours de sa dernière rencontre, qui a eu lieu à Key West (Floride) du 5 au 9 mai 1988, les principales questions abordées par les parlementaires des deux pays ont concerné l'Accord de libre-échange, l'énergie, l'environnement, les pêches, la défense et la souveraineté canadienne dans l'Arctique.**

B. Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes sur les Éléments de l'Accord déposés à la Chambre des communes le 5 octobre 1987

Le 15 décembre 1987, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur publiait son rapport sur les Éléments de l'Accord de libre-échange déposés par le gouvernement à la Chambre des communes le 5 octobre 1987. Du fait que les trois partis politiques représentés à la Chambre des communes avaient déjà exprimé des opinions très divergentes sur les Éléments de l'Accord, le rapport contient trois points de vue distincts, celui de la majorité conservatrice, celui du Parti libéral et celui du Nouveau Parti démocratique. Essentiellement, le parti ministériel, représentant la majorité des députés à la Chambre des communes, se prononce catégoriquement pour l'Accord, qui lui paraît somme toute être dans l'intérêt du Canada, tandis que les membres des deux partis d'opposition s'y opposent tout aussi catégoriquement.

C. Projet de loi C-130: Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis

Le projet de loi, adopté par la Chambre des communes le 31 août 1988, prévoyait des modifications à 27 lois fédérales existantes. Il visait à:

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

1) habiliter le gouvernement fédéral à s'acquitter des obligations du Canada aux termes de l'Accord;
2) approuver l'Accord, assurer la nomination de représentants à la Commission mixte du commerce canado-américain chargée de superviser la mise en oeuvre de l'Accord et, au besoin, permettre au gouvernement fédéral d'appliquer les dispositions de l'Accord portant sur les vins et spiritueux;
3) créer une Commission de révision des marchés publics chargée d'examiner les pratiques suivies dans ce domaine par les ministères fédéraux;
4) modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation afin de mettre en oeuvre les dispositions sur les mesures d'urgence dont il est question au chapitre 11 de l'Accord, et permettre la création de groupes binationaux chargés de revoir les décisions concernant l'imposition, en application de lois canadiennes, de droits antidumping et de droits compensateurs à l'égard de marchandises importées des États-Unis;
5) modifier quelque 26 autres lois fédérales pour qu'elles soient compatibles avec l'Accord.

Ce projet de loi est resté en plan au Feuilleton lors de dissolution du Parlement le 1er octobre 1988. Le gouvernement devrait présenter un projet de loi semblable au cours de la nouvelle session du Parlement qui doit commencer le 12 décembre 1988.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS - 1985-1988

État général des relations

17-18 mars 1985 - Le Premier ministre Brian Mulroney et le Président Ronald Reagan se rencontrent à Québec afin de discuter des relations bilatérales. Les deux chefs de gouvernement signent trois nouvelles ententes: un accord sur la modernisation du système d'avertissement radar dans le Nord d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, un accord sur le saumon du Pacifique qui prévoit la création d'une Commission mixte de gestion du saumon et un traité visant l'amélioration de la coopération dans la lutte contre le crime.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

17-18 mars 1986 - Les deux chefs de gouvernement tiennent leur deuxième sommet sur les relations bilatérales à Washington. Ils parviennent à un accord sur la façon d'aborder le problème des pluies acides et confirment l'intérêt commun des deux pays à négocier une entente commerciale historique. Le Premier ministre Mulroney annonce que le Canada renouvelle pour une autre période quinquennale, sans changement, l'accord NORAD. Il annonce également que le Canada participera au programme spatial américain dans le but de mettre en place une station orbitale permanente d'ici 1995. La participation canadienne atteindra environ 800 millions de dollars, sur une période de 15 ans.

6-7 avril 1987 - Le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan se rencontrent à Ottawa lors d'un troisième sommet sur les questions bilatérales. Même si cette rencontre n'aboutit pas à la signature d'ententes et ne résout pas les différends entre les deux pays, elle atteste de la bonne volonté du Président américain, qui s'engage à considérer la proposition du Premier ministre Mulroney en matière de contrôle des pluies acides et à donner un nouvel élan aux négociations sur la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Dans son allocution devant les deux Chambres du Parlement, M. Reagan réitère clairement son appui à la conclusion d'un accord de libre-échange qui éliminerait les dernières barrières tarifaires commerciales entre le Canada et les États-Unis.

11 janvier 1988 - À l'occasion de la visite du Secrétaire d'État américain George Shultz à Ottawa pour discuter de nos relations bilatérales, les deux pays signent trois ententes portant respectivement sur la coopération dans l'Arctique, la répression du terrorisme et l'extradition de criminels.

30 septembre 1988 - Nomination de M. Derek Burney, chef de cabinet du Premier ministre, au poste d'ambassadeur du Canada auprès des États-Unis, à compter du 1er janvier 1989.

Échanges commerciaux

5 septembre 1985 - Publication du rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Le rapport recommande au gouvernement du Canada d'amorcer des négociations avec le gouvernement américain pour parvenir à une

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

entente sur une réduction sensible des barrières tarifaires et non tarifaires entre les deux pays, parallèlement à une démarche au niveau multilatéral en vue d'éliminer les barrières commerciales. Elle recommande la constitution d'un organisme intergouvernemental canado-américain qui se prononcerait dans les cas de plaintes et d'appels découlant de l'entente.

19 mai 1986 - La U.S. Coalition for Fair Lumber Imports, regroupement de producteurs américains, demande à la Commission américaine du commerce international d'imposer des droits compensateurs de 27 p. 100 sur les importations canadiennes de bois de construction, qui étaient de 3,5 milliards de dollars en 1985.

21 mai 1986 - Ouverture officielle des négociations sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis à Ottawa. M. Simon Reisman est le négociateur canadien et M. Peter Murphy, son homologue américain.

16 octobre 1986 - Dans une décision préliminaire, le département américain du Commerce conclut que le Canada subventionne ses exportations de bois d'oeuvre et ordonne en conséquence l'imposition d'un droit compensateur de 15 p. 100.

30 décembre 1986 - Le gouvernement canadien accepte d'imposer une taxe de 15 p. 100 sur ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis en échange du retrait de la demande de droits compensateurs présentée par la U.S. Coalition for Fair Lumber Imports.

3 octobre 1987 - Les gouvernements canadien et américain sont convenus en principe des éléments à inclure dans un accord de libre-échange. Les éléments clés en sont: l'élimination progressive entre les deux pays de tous les droits de douane en une décennie; la création d'un organisme unique de règlement des différends doté de pouvoirs exécutoires; une libéralisation des échanges commerciaux visant des denrées agricoles, des vins et spiritueux, ainsi que des produits énergétiques; la mise en valeur du Pacte de l'automobile; un meilleur accès aux achats des gouvernements; un code tout à fait nouveau fixant les règles du jeu en ce qui concerne le commerce des industries tertiaires (services); et un meilleur accès pour les investisseurs de l'un et l'autre pays.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

31 août 1988 - Adoption par la Chambre des communes du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada - États-Unis, qui reste en plan à la dissolution du Parlement le 1er octobre 1988.

28 septembre 1988 - Sanction par le Président des États-Unis de la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, après son adoption à la Chambre des représentants le 9 août (366 voix pour et 40 voix contre) et au Sénat le 19 septembre (83 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions).

Environnement

9 janvier 1986 - Les envoyés spéciaux américain et canadien, MM. Drew Lewis et William Davis, rendent public leur rapport sur les pluies acides. Le document recommande de consacrer 5 milliards de dollars américains, pendant les cinq prochaines années, à la recherche sur des technologies plus perfectionnées d'utilisation du charbon dans les centrales thermiques aux États-Unis. Le charbon est en effet l'une des principales causes des pluies acides au Canada.

Frontières et ressources maritimes

18 mars 1985 - Signature du traité canado-américain sur le saumon du Pacifique, qui crée une commission mixte de gestion des pêcheries.

10 septembre 1985 - Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, annonce que le gouvernement a pris un décret déterminant les limites des eaux considérées comme eaux intérieures canadiennes, de la mer territoriale du Canada, large de 12 milles à l'extérieur des lignes de base, de sa zone de pêche de 200 milles dans les eaux arctiques, depuis la mer de Beaufort à l'ouest jusqu'au 60e parallèle à l'est. Le décret entre en vigueur le 1er avril 1986. M. Clark annonce en outre la décision du gouvernement de construire le brise-glace le plus puissant du monde, dont la mise en service est prévue pour la fin de l'année 1990.

Défense

8 mars 1985 - Signature d'un accord bilatéral de modernisation du système d'avertissement radar dans le Nord, dont le coût de 1,5 milliard de dollars sera assumé à 60 p. 100 par les Etats-Unis et à 40 p. 100 par le Canada.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Bankes, N.D. "Forty Years of Canadian Sovereignty Assertion in the Arctic, 1947-1987". Arctic, vol. 40, n° 4, décembre 1987, p. 285-291.

Battram, Shelly P. "Canada-United States Trade Negotiations: Continental Accord or a Continent Apart?" International Lawyer, vol. 22, été 1988, p. 345-391.

Bromke, Adam et Kim Richard Nossal. "A Turning Point in U.S.-Canadian Relations". Foreign Affairs, vol. 66, automne 1987, p. 150-169.

Canada, ministère des Finances. Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis: une évaluation économique. Ottawa, 1988.

Chapman, Anthony. L'Accord de libre-échange Canada - États-Unis. Étude générale BP-169F. Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, 27 janvier 1988.

Chapman, Anthony. L'Accord de libre-échange Canada - États-Unis: vers la mise en oeuvre. Bulletin d'actualité 88-8F. Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, 1988.

Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Rapport. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1985. Vol. I, chap. 6, p. 325-424.

Cormier, Terrence J. "The Canada/United States Free Trade Proposal". Canadian Studies, n° 22, 1987, p. 39-52.

Doran, Charles F. "Canadian Relations With the United States". Current History, mars 1988, p. 97-100, 131-132.

Laxer, James. Leap of Faith, Free Trade and the Future of Canada. Edmonton, Hurtig Publishers, 1986.

Peterson, David. "Agreement Doesn't Meet Ottawa's Objectives or Ontario's Conditions". Canadian Speeches, novembre 1987, p. 5-9.

Reisman, Simon. "Free Trade Will Strengthen Canada's Ability to Survive as a Strong, Free Nation". Canadian Speeches, novembre 1987, p. 2-5.

Schott, Jeffrey et Murray G. Smith (éd.). The Canada - United States Free Trade Agreement: The Global Impact. Washington, D.C., Institute for International Economics, 1988.

Smith, Murray C. et Frank Stone (éd.). Assessing the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Institut de recherches politiques, 1988.

Turner, John N. "Why the Liberals Would Tear Up the Trade Agreement". Canadian Speeches, novembre 1987, p. 9-11.